

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2 du 26 mars 2026****Délibération n° 1****CRÉATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents :

DABARD Cécile, DESPLAT Sylvie, GUILLON Laurent, JOSEPH-TEYSSIER Marc, KLEIN Richard, LAUDE Frédéric, LECAS Emilie, MARCHETEAU Patricia, MONFORT Frédéric, NESZTLER Stéphane, PENNEC Yuna ROHEL Fabien, ROUGE GAY Julia, SAGET Raymond

Absents ayant donné pouvoir :

Julien ROZEN qui a donné pouvoir à Cécile DABARD, Carine RENSONNET qui a donné pouvoir à Stéphane NESZTLER, Claire ADAM qui a donné pouvoir à Emilie LECAS, Laurence MARTIN qui a donné pouvoir à Sylvie DESPLAT

Absents excusés :

Mme Julia ROUGE-GAY a été désignée comme secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion Mmes Maryse MARCHADOUR et Rozenn GENDRON, Adjoints administratifs

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Madame le Maire rappelle que la création de postes de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal

L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ».

Madame le Maire propose de créer cinq postes de conseillers municipaux délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de créer cinq postes de conseillers municipaux délégués
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération

Le Maire,
Christine LASTENNET

